

AVIS D' ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(ARTICLES L.123-9 À L.123-18, R.123-3 À R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE AU RENOUELEMENT D'AUTORISATION D'EXPLOITER DEUX CARRIÈRES

PÉTITIONNAIRE : SOCIÉTÉ **BARDAT** (SIÈGE SOCIAL : LA TOUR DE BOURGES – 45200 TRIGUÈRES)

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS : TRIGUÈRES, « LA TOUR DE BOURGES » ET DOUCHY-MONTCORBON « LES SABLONNIÈRES » ET « LES GRANDES NOUES »

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 33 JOURS, DU VENDREDI 23 OCTOBRE AU MARDI 24 NOVEMBRE 2020 INCLUS.

LE DOSSIER, COMPORTANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT ET SON RÉSUMÉ NON TECHNIQUE, ASSORTI DE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE, EST DÉPOSÉ DANS LES MAIRIES DE TRIGUÈRES ET DOUCHY-MONTCORBON OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE, PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE, ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

UNE VERSION NUMÉRIQUE DU DOSSIER SERA CONSULTABLE SUR UN POSTE INFORMATIQUE DÉDIÉ EN MAIRIE DE DOUCHY-MONTCORBON.

LE DOSSIER SERA ÉGALEMENT PUBLIÉ SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET : WWW.LOIRET.GOUV.FR

LE PUBLIC POURRA SOLLICITER DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ BARDAT.

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR DÉSIGNÉ PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS, M. BRUNO SIDOLI, DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES GIENNOISES, SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC POUR RECEVOIR SES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES LORS DES **PERMANENCES** SUIVANTES :

À LA MAIRIE DE DOUCHY-MONTCORBON	À LA MAIRIE DE TRIGUÈRES
- MERCREDI 28 OCTOBRE 2020 DE 14H30 À 17H30 - SAMEDI 21 NOVEMBRE 2020 DE 9H00 À 12H00	- SAMEDI 7 NOVEMBRE 2020 DE 9H00 À 12H00 - MARDI 24 NOVEMBRE 2020 DE 14H00 À 17H00

PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, **LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- SUR LES REGISTRES DÉPOSÉS À CET EFFET DANS LES MAIRIES DE TRIGUÈRES et DOUCHY-MONTCORBON
- PAR COURRIER À L'ATTENTION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR À LA MAIRIE DE DOUCHY-MONTCORBON, AFIN QU'ELLES SOIENT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE DÉPOSÉ DANS CETTE MAIRIE,
- PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE SUIVANTE : ddpp-sei-bardat@loiret.gouv.fr

LES OBSERVATIONS COMMUNIQUÉES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT PUBLIÉES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES MAIRIES DE TRIGUÈRES ET DOUCHY-MONTCORBON, À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU LOIRET (SERVICE SÉCURITÉ DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL) ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET.

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE, LE PRÉFET DU LOIRET STATUERA PAR ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.